

DECISION N° 2018-127
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2018 portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à M. François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte de cession au profit de la Commune de CLEMERY, de l'ensemble immobilier, sis à CLEMERY, Section ZE n°202 « 44 rue de Bénicourt » d'une superficie de 2ha 81a 96ca, moyennant le prix TTC de 264 425,87 €, dont TVA sur marge de 4 624,97 €, soit HT 259 800,90 €.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,

Pont à Mousson, le **20 DEC. 2018**